

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■										
		p1	communautaire récréatif		■									
		u1	utilité publique légère			■								
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	0										
	Nombre de logements	max.	1	0										
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■											
	Jumelée													
	Contiguë													
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--										
	Largeur minimum	(m)	7	--										
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--										

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	800	--									
	Largeur minimum	(m)	25	--									
	Profondeur minimum	(m)	30	--									

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	10	--									
		Avant maximum	(m)	--	--									
		Latérale minimum	(m)	5	--									
		Total des deux latérales minimum	(m)	10	--									
		Arrière minimum	(m)	9	--									
		Espace naturel	(%)	60	--									
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,12	--									
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--									
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--									

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)												
	(3)												
	(4)												

ZONE: *Ha 606*
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement
- PIIA 002 - Implantation en montagne
- PIIA 006 - Domaine Chanteclair

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR:

606